



DONNONS DE LA  
**FORCE**  
À NOS MÉTIERS  
POUR NOS DROITS  
**VOTONS**

la  
**cgt**

tpe.cgt.fr

**Salarié-e-s des TPE, nous travaillons dans les petites entreprises de moins de 11 salarié-e-s dans tous les secteurs de l'économie, de l'artisanat, du commerce, des professions libérales, des particuliers employeurs, des petites associations, des petites industries, en Métropole comme dans les DOM.**

### Madame, Monsieur,

Salarié-e- d'une très petite entreprise vous êtes appelé-e- à participer à une élection professionnelle pour élire **le syndicat qui vous représentera** dans les négociations nationales et dans les branches professionnelles (conventions collectives, accords interprofessionnels).

Votre vote contribuera aussi à **la désignation des conseillers prud'homaux** de votre département.

Pour la première fois, par votre vote vous allez participer à la désignation de **vos représentants qui siégeront dans la Commission Paritaire Régionale (CPRI)** de votre région. Les représentants CGT, désignés par votre vote, sont comme vous salariés d'une TPE, ils porteront vos revendications, vos aspirations afin que vos droits soient reconnus et défendus. Ces nouveaux lieux de dialogue social dans les territoires devront prendre en compte vos besoins, le droit à la formation professionnelle, l'amélioration des conditions de vie et de travail, l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que l'accès aux activités sociales, culturelles et sportives.

La CGT vous la connaissez. Première organisation syndicale, elle est toujours présente par l'action, par ses propositions, pour défendre l'intérêt des salarié-e-s. Solidaire, disponible pour vous soutenir en cas de difficulté, **la CGT propose et s'engage avec vous.**

## LES ATTENTES FORTES DES SALARIÉ-E-S DES TPE

**1/2**

À l'image de l'ensemble des salarié-e-s, la moitié des salarié-e-s des TPE estiment travailler trop par rapport à leur salaire.

**1/2**

Parmi les salarié-e-s des TPE déclarant (soit 90 %) faire des heures supplémentaires, un sur deux affirme ne jamais être rémunéré pour ce travail.

**92%**

Pour concilier vie privée et vie professionnelle, 92 % souhaitent une entraide entre collègues. Ils attendent une autre organisation du travail.

**Plus de 9/10**

Nous donnons un rôle majeur en qualité de syndicat. Pour aider à la médiation, pour une aide et un conseil juridique, pour participer à la négociation des intérêts collectifs au niveau national, mais aussi pour défendre les droits individuels des salariés.

**37h**

Cela correspond à la moyenne hebdomadaire de travail dans les TPE. Les salarié-e-s travaillant au-delà souhaitent réduire leur temps de travail. Ceux travaillant en temps partiel subit souhaitent l'augmenter. Rejoignant les revendications de la CGT sur le temps de travail pour un meilleur salaire.

**62%**

Estiment leur salaire inférieur à ce qu'il devrait être.

**83%**

Affirment être satisfaits de leur métier.

**La CGT s'engage à porter ces exigences à tous les niveaux, dans les branches professionnelles, au plan interprofessionnel, au sein des territoires.**

## DES COMMISSIONS PARITAIRES RÉGIONALES POUR TOUS LES SALARIÉ-E-S DES TPE

En 2017 tous les salarié-e-s des TPE seront couverts par une commission paritaire régionale. Ce sont des institutions de représentation des salarié-e-s des TPE. Ces commissions seront sectorielles (artisanat, professions libérales, particuliers employeurs et assistantes maternelles) ou générales pour les salarié-e-s des secteurs non couverts, avec les CPRI. Leurs missions seront de donner toutes informations ou conseils sur vos droits, rendre des avis sur l'emploi, les conditions de travail, l'égalité, le travail à temps partiel, la mixité, mais aussi aider faciliter le vrai dialogue social, la résolution des conflits dans les entreprises et faire des propositions en matière d'activité sociale, culturelle.

Pour la CGT nous souhaitons plus de proximité. Nous construisons ces commissions paritaires régionales dans le sens de la reconnaissance, de la défense des intérêts des salarié-e-s des TPE. Ces commissions résultent de nos combats, elles sont le début d'une nouvelle construction au service des salarié-e-s des TPE. Les représentants CGT que vous enverrez siéger proportionnellement aux résultats des élections TPE, auront la volonté de construire des institutions qui vous seront utiles et répondront à nos revendications communes.

## ÉLECTIONS PRUD'HOMMES

Quand nous votons le sigle CGT pour les élections TPE 2016 nous contribuons à la désignation des conseillers prud'hommes CGT. Jusqu'à présent nous avons une élection spécifique pour élire les juges prud'hommes. Mais le gouvernement et d'autres ont fait le choix de supprimer cette élection, où tous les salariés votaient majoritairement pour la CGT. Continuons à voter massivement CGT pour les prud'hommes. Choisissons dans nos départements des juges CGT pour les conseils de prud'hommes paritaires. Nous avons besoin de juges qui ont à cœur le respect du droit, des conventions collectives, de la défense des intérêts des travailleuses, des travailleurs, rejetons les petits arrangements voulus par certains au détriment des salariés.

## LA REPRÉSENTATIVITÉ POUR LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Les résultats des élections TPE auront une 3<sup>ème</sup> fonction, contribuer avec l'addition des élections des entreprises de plus de 11 à déterminer la représentativité de chaque organisation syndicale. Leur donnant le droit ou pas de négocier, de s'opposer, de signer les accords interprofessionnels, les conventions collectives. Même si nous savons que 50 % des salariés des TPE précisent ne pas connaître leurs droits. Il est important de donner par notre vote de la force à la CGT. La CGT, malgré ce qu'en dit la légende, est souvent signataire d'accords, mais seulement et toujours dans l'intérêt des salariés. Dans l'intérêt de ceux qui par leur travail, leur métier, font les productions et les services des entreprises. Comme en 2012 aux dernières élections prud'hommes, ensemble, par notre vote CGT, construisons notre avenir, invitons tous nos collègues de travail à voter CGT.

## ASSISTANTES MATERNELLES

Nous assurons quotidiennement l'accueil des jeunes enfants au sein de notre domicile. Notre environnement juridique est complexe, nous sommes souvent amenées à nous débrouiller seules pour établir le contrat de travail, calculer les salaires, ... Assumer l'éducation des jeunes enfants dans la phase de leur développement la plus importante. Beaucoup de bonheur, beaucoup de labeurs, c'est notre métier d'Assmat ! Pour en finir avec l'isolement, pour une reconnaissance de notre métier, partageons nos expériences, ensemble construisons notre syndicalisme des Assmat, votons CGT.

# AVEC LA CGT POUR LES SALARIÉ-E-S DES TPE NOUS VOULONS :

## MÊMES DROITS POUR TOUS LES SALARIÉ-E-S.

L'universalité des mêmes droits pour tous n'est pas acquise : droit à la représentation en proximité, salaires corrects comme le demandent les salarié-e-s des TPE, droit aux activités sociales, culturelles et sportives, formations toute au long de la vie, droit à un vrai dialogue social avec un droit de conseil de défense et de soutien dans l'entreprise.

## REVENDEICATIONS INTERPROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELLES.

Agissons ensemble pour gagner des revendications importantes pour nous salarié-e-s des TPE : salaires, SMIC revalorisé, 32 h, amélioration des conditions de travail, pas de temps partiels subis, pas de précarité, égalité F/H, paiement de toutes les heures de travail effectuées, reconnaissance des qualifications acquises par la formation et par l'expérience avec un salaire correspondant...

## DROIT À DES INSTITUTIONS DE REPRÉSENTATION DE PROXIMITÉ POUR TOUS LES SALARIÉ-E-S DES ENTREPRISES DE MOINS DE 11.

Avec un financement pour leurs fonctionnements, pour des activités sociales, sportives et culturelles [chèques vacances, spectacle, accès aux activités sportives...]. Cela existe dans les garages, cela a commencé à se mettre en place dans l'artisanat avec des associations régionales, la CGT y a contribué avec détermination.

## LE CODE DU TRAVAIL : UN SOCLE FORT POUR TOUS

Code du travail et conventions collectives sont là pour nous protéger par un socle de droits communs, quel que soit notre employeur du même secteur professionnel. Ne nous laissons pas dépouiller de nos droits, n'acceptons aucun accord d'entreprise régressif. Agissons pour le respect de la hiérarchie des normes. Combattons l'Ubérisation de la société avec cette multitude de contrats permettant de moins rémunérer le travail [stage à répétition, sous-traitance par l'emploi d'autoentrepreneur, contrats à l'essai pour plusieurs personnes successivement...] l'équilibre de notre société en dépend et la vie des TPE peut être mise en cause par cette concurrence déloyale.

## AGISSONS AFIN DE POUR UNE AUTRE ORGANISATION DU TRAVAIL

sans autoritarisme, permettant de concilier vie privée et vie professionnelle ce qui impose aussi crèches de proximité, transports en commun de qualité...

## POUR FINANCER LE TRAVAIL.

Il faut un meilleur accès aux crédits bancaires pour les TPE, un accès aux aides publiques, peu utilisées par les TPE. L'impôt doit être plus juste entre les entreprises, un impôt qui d'ordre général, profite aux grandes entreprises [avec entre autres, l'évasion fiscale] au détriment des TPE. Il faut une mise à plat des aides accordées aux entreprises. Les mécanismes de ces aides doivent être utilisés pour améliorer les conditions sociales dans les entreprises et en particulier dans les TPE. Ces aides doivent être conditionnées au respect des droits des salarié-e-s. Il faut aussi un autre partage des richesses, que notre économie dégage des moyens pour revaloriser les salaires, financer la protection sociale, les services publics, préserver l'équilibre de l'environnement...

## ETRE CADRE DANS UNE TPE

Être cadre dans une TPE est un réel défi par rapport notamment aux moyennes et grandes entreprises. Non seulement il est moins bien payé, quelques fois moins diplômé, mais surtout plus menacé par le chômage. Il occupe la plupart du temps une fonction de direction qui le met trop souvent en porte à faux avec son travail. Coincé entre des responsabilités et une stratégie qu'il subit, il est prisonnier d'aléas économiques qu'il ne maîtrise pas. Pourtant, ce cadre souvent «low cost» doit obtenir une reconnaissance de son travail qui passe par celle à la fois de sa qualification, du salaire et d'un réel déroulement de carrière. Ce dernier dans une TPE ne peut passer que par un droit à une mobilité adossé à des droits et des garanties qui permettent :

- une garantie d'emploi,
- un exercice de leur travail dans une éthique professionnelle respectée,
- une réelle liberté d'expression.

Ces éléments concourent pleinement à la refondation du statut cadre dans lequel la rémunération ne saurait être en dessous du Plafond mensuel de la Sécurité Sociale.

De même, la question du temps de travail doit être abordée du point de vue de la santé et de la vie familiale tout en conciliant des objectifs professionnels réalistes.

Entendons réaliste du point de vue de la santé physique et mentale du cadre et de bien-être conciliant vie privée et vie professionnelle. Il serait des plus difficiles d'ignorer les problématiques de la protection sociale, enjeu important dans les TPE au regard du peu de prise qu'ont les cadres sur ces questions. Pourtant, cet élément de salaire différé revêt une importance particulière dans un contexte où la mutualisation connaît ses propres limites dans des entreprises de moins de 10 salarié-e-s.

**La CGT porte haut et fort ces revendications** afin que les cadres dans les TPE puissent aussi se réaliser dans leur travail qui lie responsabilité et une certaine autonomie. C'est en ce sens que la CGT se bat, contre la dégradation des conditions de travail, la casse du statut cadre et revendique de nouveaux droits pour l'encadrement. Ensemble cadre non-cadre votons dans nos collèges respectifs pour notre syndicat la CGT.

## DANS NOTRE GRANDE RÉGION MIDI PYRÉNÉES/LANGUEDOC ROUSSILLON,

nous sommes environ 450 000 salariés-es qui travaillons dans le tourisme, les métiers du bâtiment, les garages, l'artisanat, la restauration, les petits commerces et services etc...

Cette réalité va se renforcer avec la politique économique du Conseil Régional : développement du tourisme et plan Marshall du BTP.

Nous représentons près d'un salarié sur deux dans le privé, et nos emplois sont souvent précaires, voire à temps partiel, instables et saisonniers.

Nos conditions de travail n'offrent pas les mêmes garanties que dans une grande entreprise, avoir des élus CGT dans les nouvelles CPRI nous permettra de compenser l'absence d'institutions représentatives du personnel.

Lorsque nous rencontrons des difficultés, nous savons pouvoir compter sur la CGT pour nous conseiller et nous appuyer. Les militants CGT et les conseillers du salarié sont présents pour nous assister afin de faire face à nos difficultés, notamment lors de menaces de licenciement ou pour négocier une rupture conventionnelle etc...

Souvent nos employeurs maîtrisent mal le droit du travail, l'inspection du travail avec les différentes réformes de l'état ne répond plus à nos sollicitations.

Le seul moyen pour nous informer, nous conseiller sur nos droits se sont les 85 Unions Locales de proximités présentes sur l'ensemble de notre nouvelle région.

Nous avons aussi le droit de nous syndiquer dans la confidentialité, de nous organiser, d'échanger nos expériences et ensemble construire le syndicalisme CGT des salariés des TPE

Le vote CGT est donc primordial pour nous qui avons besoin tôt ou tard de cette aide au cours de notre vie professionnelle.

# ENSEMBLE



**ALZAÏS**  
Elzbetia

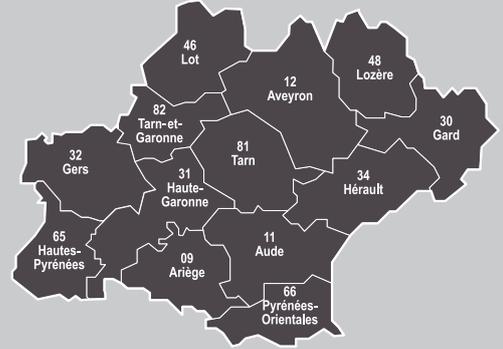
Aide à domicile



**BAUDSON**  
Emilie

Vendeuse - Préparatrice

## Région Midi Pyrénées Languedoc-Roussillon



**CASABONE**  
Pascal-Bernard

Professeur de mathématiques



**HERRARD**  
Gisèle

Secrétaire administrative



**JOLY**  
Laurent

Plombier



**MERLE**  
Louis

Secrétaire



**NADAL**  
Marie-Lyne

Collaboratrice d'assurances



**OFFROY**  
Mathilde

Libraire



**QUILLES**  
Renaud

Ouvrier façadier



**SORIA**  
Fabian

Animateur - Coordinateur



# POUR DÉFENDRE NOS DROITS VOTONS



[tpe.cgt.fr](http://tpe.cgt.fr)